
ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX
DANS L'ARRONDISSEMENT DE CAEN.

DOUVRE ET LA DÉLIVRANDE.

La paroisse de Douvre est appelée dans les chartes du XI^e. siècle et des suivans , *Duverum* , *Dovera* , *Dubra* , *Dobra* et *Doubra*. Elle étoit le chef-lieu d'une des sept baronnies qui formoient la manse épiscopale des Evêques de Bayeux , et presque toutes les paroisses de ce canton en relevoient , comme on le voit dans les aveux rendus au Roi par nos Evêques.

Le Bourg de la Délivrande , qui dépend de cette paroisse , est appelé par les historiens et dans les anciennes chartes , *Livrandia* et *Yvrandia* ; et dans les actes françois *la Délivrante* , *la Délivrance* et enfin *la Délivrande*.

Il paroît qu'il doit son origine à la chapelle de la Vierge , qui y fut fondée par St.-Regnobert , Evêque de Bayeux.

Cette fondation est attestée par Robert Cenalis , Chanoine de Bayeux et ensuite Evêque d'Avranches en 1532 (1) , par le père Artur Dumoustier , dans son *Neustria Sancta*

(1) *Historia gallica* , p. 156.

(1), par Hermant dans son *Histoire du diocèse de Bayeux* (2), et enfin par la tradition constante de tout le diocèse, consignée dans ses anciennes liturgies et confirmée par la vénération des fidèles pour ce temple antique (3).

Comme Saint-Regnobert, suivant les actes de plusieurs Conciles auxquels il a souscrit, a été Evêque de Bayeux depuis l'an 625 jusqu'en l'an 666, c'est au VII^e. siècle qu'il faut fixer la fondation de la chapelle de la Délivrande.

Il faut laisser divaguer le moine Fossard, qui, dans son *abrégé Historique de cette Chapelle*, fait vivre Saint-Regnobert au commencement du II^e. siècle et en fait le successeur immédiat de Saint-Exupère, premier Evêque de Bayeux; les Bollandistes (4), le père Mabillon (5), Baillet (6), les Bénédictins (7), l'Abbé le Beuf (8) et enfin tous les agiogra-

(1) Manuscrits de la Bibl. du Roi.

(2) Pag. 13.

(3) *Antiq. Breviar. Bajoc.*

(4) *Acta Sanctorum*, 16 mai.

(5) *Annal. Bened.*

(6) Baillet, 16 mai.

(7) *Gallia Christiana*, vol. XI, Col. 350.

(8) Divers écrits, p. 191. vol. I.

phes instruits ont réfuté complètement cette opinion erronée.

L'Historien Robert Cenalis remarque , d'après les anciennes liturgies et les titres qu'il avoit consultés dans les archives du chapitre de Bayeux , que St.-Regnobert étoit Comte du Bessin , et qu'il avoit fait construire la chapelle de la Délivrande sur son propre héritage , et sur le territoire de Douvre (1).

Mais il faut remarquer encore , que ce Pontife donna tous ses biens à son église Cathédrale , et surtout les églises qu'il avoit fondées. Delà , la juridiction spirituelle du chapitre de Bayeux , sur la chapelle de la Délivrande et sur l'église paroissiale de Douvre , dont il étoit Curé primitif. Delà pour le même chapitre , le droit de patronage des églises de Caen , fondées par le même Saint (2).

Dans le IX^e. siècle , les peuples du Nord pillèrent la chapelle de la Délivrande et la détruisirent. Mais comme ils brûlèrent en

(1) *In proprio fundo in Doverio pago.*

Rob. Cenalis , ibidem.

(2) *Clero suo ex avitis possessionibus amplam fecit hæreditatem.*

Gallia Christiana , vol. XI , Col. 350.

même-temps, suivant Oderic Vital, tous les titres et les monumens alors existans (1), il est impossible de donner aucun détail historique sur cette Chapelle, depuis la moitié du VII^e. siècle, époque de sa fondation, jusqu'à la deuxième moitié de l'onzième, époque de sa reconstruction.

Le cordelier Fossard attribue cette réédification à Baudouin, Comte du Bessin, qui vivoit, dit-il, sous Guillaume le Conquérant. Mais le bon Moine affirme ce qu'il n'eût pu prouver. En effet, s'il eût été plus instruit, il eût su que sous les Ducs de Normandie, descendans de Rollon, c'est-à-dire depuis l'an 912 jusqu'en l'année 1204, il n'y a jamais eu d'autre Comte du Bessin que Raoul, frère utérin du Duc Richard I^{er}., et qu'il ne laissa d'enfans que Jean de Bayeux, d'abord Evêque d'Avranches et ensuite Archevêque de Rouen (2).

Le père Artur Dumoustier, dans son *Neustria Sancta*, ne nous donne pas des renseignemens plus détaillés, mais ils semblent

(1) *Antiquorum scripta cum Basilicis et ædibus incendio deperierunt.*

Oder. Vit., Hist. Ecclés., p. 613.

(2) *Ibid.*, p. 1080.

plus exacts ; il affirme sur la foi des anciens livres liturgiques du Diocèse, et des titres qu'il avoit consultés dans la bibliothèque et les archives du Chapitre, que la chapelle de la Délivrande avoit été rebâtie par les soins du Comte Baudouin, en l'année 1050 (1).

Il faut donc chercher quel étoit ce deuxième fondateur ; mais il ne faut pas pour cela sortir des environs de Douvre, car on ne vient pas ordinairement de loin pour former un établissement de cette espèce.

Sous Guillaume le Conquérant, les noms patronimiques ou de famille, commencèrent à être en usage dans la vie civile, et quand un usage commence à s'introduire, on n'a pas encore de règles fixes et déterminées. Delà, dans l'Histoire du XI^e. siècle, beaucoup d'individus mentionnés sous différens noms, parce qu'ils n'en avoient pas adopté un définitivement, ou parce que souvent on leur en donnoit de différens en Angleterre qu'en Normandie, et tel le Comte Baudouin que nous cherchons.

En Angleterre, il est quelquefois appelé

(1) *Neustria Sancta*, *ibidem*.

Et Antonius Solier, in vita Sancti Firmati ab ipso edita.

Baudouin d'Exeter, Balduinus Exoniensis, parce qu'après la conquête il fut fait Vicomte de cette ville, et quelquefois il est appelé *Baudouin de l'Ile, Balduinus de insula*, parce qu'à la même époque, il obtint du Conquérant la seigneurie de l'île de Wight : en Normandie, au contraire, on l'appeloit *Baudouin de Reviers*, parce qu'il étoit Seigneur de Reviers. Enfin, on l'appela le Comte Baudouin, (*Comes Balduinus*) parce qu'il fut fait Comte du Devonshire (1).

Guillaume de Jumiéges, dans son Histoire, dit que ce Baudouin de Reviers fonda l'Abbaye de Montebourg sous Guillaume le Conquérant; et ce fut ce fondateur qui lui donna le patronage de Reviers, que ce monastère possédoit encore en 1789 (2).

Il est vrai que les Bénédictins, dans le *Gallia Christiana*, soutiennent que ce fut Guillaume le Conquérant qui fonda le premier l'Abbaye de Montebourg. Mais pour le prouver, ils écartent d'abord le témoignage de Guillaume de Jumiéges, auteur contemporain, et ensuite ils transcrivent

(1) *Domesday Book, The peerage of England.*
Oderic Vital, etc.

(2) *Will. Gemeticen.*, p. 278.

deux chartes dont la fausseté est si évidente, qu'on a peine à concevoir comment des hommes aussi instruits que les Bénédictins ont osé les publier (1).

Baudouin, riche et puissant, avoit à Revièrs un château fort, qui subsistoit encore en 1343, époque où il fut confisqué sur Olivier de Clisson, père du Connétable, et donné à Gilles d'Espagny. La découverte de la statue de la Sainte-Vierge à Douvre, dans la deuxième moitié de l'onzième siècle, suggéra sans doute au Comte Baudouin, le projet religieux de relever de ses ruines, l'antique Chapelle où elle étoit révérée, et sa piété le lui fit exécuter avec le consentement du chapitre de Bayeux.

Il est très-possible, et il est même croyable, comme la tradition l'enseigne, qu'une brebis pâture sur les ruines de la première Chapelle et s'amusant à gratter la terre, aura fait découvrir la statue de la Vierge qui ornoit le temple primitif; mais cette découverte n'a rien de miraculeux que pour le siècle où elle eut lieu.

Cette statue est faite d'un bloc de pierre

(1) *Gallia Christiana*, vol. XI, instrum. col. 228 et 229.

calcaire du pays. Son costume, est une robe longue et retenue avec une ceinture , et ce fut probablement dans les siècles postérieurs, qu'on la peignit en bleu moucheté d'or ; mais l'or a disparu et n'a laissé que des mouches jaunâtres. Le sculpteur en travaillant cette statue, lui avoit conservé à même le bloc, une couronne qui fut brisée, ou par les Normands, lorsqu'ils abattirent le premier temple, ou par les Protestans, lorsqu'ils pillèrent la Chapelle en 1562. Cependant, on voit encore facilement que cette couronne, étoit dans l'origine, ornée de pointes séparées par des rosaces, et cette forme, jointe au style de l'ouvrage, démontre la décadence de l'art, et par conséquent que la statue appartient aux siècles du moyen âge. L'Eglise actuelle conserve encore son portail et des parties de murs qui sont de l'architecture des XI^e. et XII^e. siècles ; on voit aussi les croisées primitives qu'on a bouchées, pour en former de plus grandes. Des deux Chapelles qui forment le croisillon, l'une, vers le midi, fut fondée de 20 liv. de rente par Pierre le Gendre, trésorier-général de France, et bâtie en 1523, et l'autre dans le siècle suivant, aux frais du Chapitre.

Après la reconstruction de la chapelle de la Délivrande dans le XI^e. siècle, une autre

circonstance vint concourir à l'agrandissement de son bourg et à le rendre plus florissant.

Suivant Hermant , dans son Histoire du diocèse de Bayeux , l'Evêque Odon , frère du Conquérant , donna à son église la riche Baronnie de Douvre.

Robert Cenalis et les auteurs du *Gallia Christiana* , attribuent cette donation à Richard de Douvre , Evêque de Bayeux en 1107. Cependant , quoique l'Historien du diocèse cite en garantie de son assertion , le cartulaire appelé *le Livre Rouge de l'Evêché* , nous rejetons le témoignage de ces deux Historiens : on trouve en effet dans l'ancien cartulaire de la Cathédrale , un arrêt de la Cour du Duc de Normandie , présidée par Robert , Archevêque de Rouen , en faveur de Hugues , second du nom , Evêque de Bayeux. Ce jugement est antérieur à l'année 1037 , époque de la mort de l'Archevêque Robert ; et comme on avoit enlevé les propriétés de l'Evêque Hugues , pendant la minorité du Duc Guillaume , l'arrêt le restitue dans la possession des biens de son Evêché , sur la simple déclaration qu'il en donne , et qu'il confirme par serment. Or , Douvre est formellement compris dans la déclaration de l'Evêque Hugues. Alors les donations des

Evêques Odon et Richard, sont évidemment supposées, ou il faut dire qu'elles ne consistoient qu'en portions de terrain ajoutées à la Baronnie. On voit même par le contenu de la charte de l'Evêque Hugues, qu'il possédoit Douvre sous le Duc Richard II. Ainsi, ce bourg appartenait à ses prédécesseurs dans le X^e. siècle et peut-être long-temps auparavant; mais lors du partage des biens des églises, le chapitre de Bayeux eut la dîme de la paroisse, et obtint, tant sur la Chapelle que sur l'Eglise paroissiale, la juridiction spirituelle qu'il avoit conservée jusqu'en 1789.

Pendant les XIII^e., XIV^e. et XV^e. siècles, Douvre fut la maison de campagne des Evêques de Bayeux; on trouve une infinité d'actes datés du Château qu'ils avoient dans cette paroisse, et ce séjour de la Cour épiscopale, contribua beaucoup à l'augmentation du bourg de la Délivrande. Pendant les mêmes siècles, les Evêques y eurent le siège de leur haute-justice, qui est souvent qualifiée de Vicomté, et en l'année 1473, Guillaume le Sens, Seigneur de Reviers, prenoit encore le titre de *Vicomte de Douvre, pour le Seigneur Evêque de Bayeux*. Ce dernier y avoit le droit d'un marché tous les samedis et celui d'une foire de sept jours à la Chandeleur; il y per-

cevoit tous les droits de terrage et de taver-nage , même sur les parties du Bourg qui dépendoient de la paroisse de Luc. En vain l'Abbé de Caen, comme principal Seigneur de cette dernière commune , voulut réclamer ces droits sur une maison qu'on avoit commencé à bâtir sur une pièce de terre située au bourg de la Délivrande, et relevant de sa seigneurie. L'Evêque de Bayeux s'opposa non-seulement à ces prétentions, mais encore à la bâtisse de la maison dans son bourg ; et par une transaction du 10 avril 1453, devant les tabellions de Caen, il fut reconnu par l'Abbé Hugues de Juvigny, que tous les droits des foires et marchés appartenoient à l'Evêque dans le bourg de la Délivrande , même sur le terrain relevant de l'Abbaye, et que ce n'étoit qu'en vertu de cette reconnoissance, que l'Evêque permettoit de continuer la maison commencée, ou d'en bâtir d'autres. Ainsi l'on voit qu'en 1453, les habitans de Luc n'avoient encore aucun bâtiment dans le bourg de la Délivrande, et qu'ils n'ont commencé à y construire qu'avec le consentement des Evêques de Bayeux (1).

(1) Tabellions de Caen , *ad an.* 1453.

En vain d'autres Seigneurs de Luc ont voulu depuis renouveler les mêmes prétentions, des jugemens solennels les ont toujours proscrites.

Mais ce qui augmenta bien davantage la renommée du bourg de la Délivrande, fut l'affluence des fidèles qui, dès les plus anciens temps et de toutes les parties de la Province, vinrent en visiter la Chapelle.

Ce lieu étoit si révéré, que depuis le XIII^e. siècle les Evêques de Bayeux ne prirent jamais possession de leur évêché, qu'après avoir fait eux-mêmes le pèlerinage de la Délivrande; mais MM. de Nesmond et de Luynes sont, je crois, les derniers qui aient suivi cet antique usage.

On vit souvent aussi des Archevêques de Rouen qui, faisant la visite de leur Province ecclésiastique, alloient rendre hommage à la Vierge dans le temple où elle est révérée dans le bourg de Douvre (1).

Dans le XIII^e. siècle et les suivans, presque tous les testamens contiennent des legs faits à l'église de Notre-Dame de la Délivrande.

Mais parmi tous ces hommages, il n'en est point de plus marquant que celui qui fut

(1) *Regist. Odonis Archiep. Rothomag.*

rendu par Louis XI en 1473. Ce Monarque visita cette Chapelle le 14 août de cette année ; il assista à la solennité du 15 du même mois , et resta à la Délivrande jusqu'au 19. Il étoit accompagné de Louis de Harcourt, Patriarche de Jérusalem et Evêque de Bayeux, de Louis de Bourbon, Amiral de France, du Sire de Torcy, grand-maître des Arbalétriers, et d'autres Seigneurs de sa cour.

Louis XI, suivant les actes du temps, logea dans le bourg de la Délivrande, à l'hôtel de Richard le Bourgeois, auquel, par cette raison il donna l'office de sommelier de son échansonnerie, et par lettres patentes datées de Senlis, le 4 octobre de l'année suivante, il lui donna les tabellionages de Caen et de la Délivrande pour en jouir pendant sa vie, par 60 liv. de rente au Domaine de la Vicomté de Caen.

Enfin, quant aux pèlerinages des paroisses de notre ville et de celles du diocèse, on les trouve en usage il y a plus de trois cents ans ; et si par les comptes des trésoriers on les prouve subsistans à cette époque, on doit croire leur origine beaucoup plus ancienne.

Antoine Solier, Chanoine de Bayeux, dans un ouvrage publié contre Erasme en 1548, nous a conservé le souvenir de faits intéres-

sans , et même d'événemens miraculeux arrivés à la Délivrande (1). Avant la révolution , l'église étoit ornée de tableaux et de monumens qui attestoient la sainteté du lieu et la puissante protection de la Vierge qu'on y révére.

On lit dans une enquête de l'an 1444 , que la Chapelle étoit jadis entourée de murs , et que la grande place avoit de temps immémorial appartenu au Chapitre , qui la donnoit à ferme , à charge d'y laisser paître les bestiaux des pèlerins.

Les Protestans pillèrent les richesses de l'église de la Délivrande en 1562. Les hommes de 93 les imitèrent ; ils enlevèrent même la statue de la Vierge , que le Préfet Caffarelli fit rétablir par la suite.

Parmi les hommes illustres qu'on dit nés à Douvre , on fait remarquer :

Thomas de Douvre , qui fut Chanoine et Trésorier de Bayeux , Aumônier de Guillaume le Conquérant , et enfin Archevêque d'York en 1070.

Samson de Douvre , frère du précédent ,

(1) *Opusculum de veneratione et invocatione Sanctorum ab Antonio Solærio , Canonico Bajocensi , in Desiderium Erasmus , editum , Paris , in-8°. , 1548.*

Trésorier de la même église, Evêque de Worcester en 1096.

Thomas de Douvre, neveu de Thomas, premier du nom, et Chanoine de Bayeux, fut élu tout à la fois Evêque de Londres et Archevêque d'York en 1109, et accepta la dernière dignité (1).

Enfin Richard de Douvre, Evêque de Bayeux en 1107, frère de Thomas, second du nom, Archevêque d'York.

La paroisse de Luc a prétendu depuis quelques années, avoir des droits sur la chapelle de la Délivrande, comme située en partie sur son territoire.

Cette prétention est destituée de tout fondement.

1°. On a vu ci-dessus, que suivant tous les titres et le témoignage des historiens, la Chapelle a été bâtie sur le territoire de Douvre;

2°. Que c'est par concession des Evêques de Bayeux que les habitans de Luc ont bâti dans le bourg de la Délivrande, et que leurs Seigneurs ont renoncé à tous les droits de foire et marché, même sur le fonds relevant de leurs fiefs dans ce bourg;

3°. A tous ces faits décisifs il faut ajouter

(1) *Godwinus de præsulibus Anglicanis.*

qu'en 1700, un arrêt contradictoire entre le Chapitre et le Curé de Douvre, a été prononcé par le Parlement de Rouen, qui a jugé que la Chapelle étoit *sur le territoire de Douvre*, qu'un tronc pour les aumônes seroit placé dans la Chapelle, que sur la masse, le Chapitre en donneroit un tiers aux pauvres de Douvre, et distribueroit les deux autres tiers aux pauvres des paroisses de sa juridiction. Nulle part pour les pauvres de Luc, nulle mention d'eux. Ce n'a été que depuis peu d'années que cette commune a formé à cet égard des prétentions démenties par les actes les plus authentiques, et si on les admettoit, on bouleverseroit l'Histoire de toute cette partie du département.

Il y avoit à la Délivrande un Séminaire fondé par Gilles Buhot, Chanoine de Bayeux. Voyez ce que dit M. Huet sur cet auteur, pag. 427 de ses *Origines*.

TAILLEVILLE, SON PRIEURÉ.

Tailleville étoit un hameau de Langrune. Turstin de Creuly, Guillaume de Coulombières, Guillaume de Courseule, et Richard, Vicomte d'Avranches, y fondèrent un riche Prieuré de Saint-Martin, qu'ils donnèrent à l'Abbaye de Troarn. L'église où ils l'éta-